

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2019

LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1548)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 829

présenté par

M. Perea, M. Morenas, Mme Beaudouin-Hubiere, M. Gaillard, M. Cesarini et Mme Fontaine-Domeizel

ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.